

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille DIX-HUIT, le 12 avril,

Le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-HEULIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur TEURNIER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 21

Date de la convocation : 6 avril 2018

Votants : 23

Présents :

Messieurs : ARRAITZ, BARJOLLE, BRENÉ, BULTEAU, D'AVIAU DE TERNAY, DE CHARETTE, GICQUEL, HUET, JAHIER, KEFIFA, LANDREAU, TEURNIER, VOISINE

Mesdames : BONNET, COURTHIAL, DIPONIO, DRONET, FUZET, HALLEREAU, KERMARREC, MACÉ

Absentes excusées :

Madame ERRANTE donne pouvoir à Madame DRONET

Madame GUILLERMO donne pouvoir à Madame MACÉ

Secrétaire de séance : Monsieur BRENÉ

Approbation du compte-rendu de la séance du 15 mars 2018

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la séance du 15 mars.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour de la séance et précise que le règlement intérieur du multi-accueil sera finalement voté ultérieurement afin de mieux travailler certains points.

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

Madame Diponio présente les différents documents budgétaires.

Budget principal « Commune » :

Compte de gestion 2017

Comme la comptabilité communale requiert l'intervention du Trésor public, un compte dit « de gestion » est établi par le Receveur municipal. Le compte administratif établi par le Maire et le compte de gestion doivent être concordants. Monsieur Loyer, receveur municipal, a transmis le compte de gestion 2017. Le compte de gestion est bien concordant avec le compte administratif. Le compte de gestion a repris dans ses écritures les résultats 2016 ainsi que tous les titres de recettes et les mandats de paiement émis par l'ordonnateur.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2017.

Compte administratif 2017

Madame Diponio présente le compte administratif 2017.

Pour la section de fonctionnement :

Les dépenses se sont élevées à 2 955 779.16 €, montant en hausse de 18.5 % par rapport à 2016. Cette hausse s'explique par les opérations d'ordre et les charges exceptionnelles. Il

est d'ailleurs constaté une hausse modérée voire une baisse des autres dépenses.

Les **charges à caractère général** qui permettent de faire fonctionner les services municipaux se sont élevées à 666 979.88 €, soit une hausse de 3.6 % par rapport à 2016, et représentent 23 % des dépenses de fonctionnement.

Les principales hausses :

- eau et assainissement + 7 % : consommation mairie multipliée par deux en raison d'une fuite, hausse MDE (+APS), hausse salle de sports
- gaz – électricité + 8 % : dont gaz + 11 % (plus de consommation dans les écoles), éclairage public + 3,5 %, électricité + 9 % (plus de consommation aux ateliers, à la salle de sports, à la MDE, à Maneyrol / cantine)
- combustibles et carburants + 15 % : augmentation prix fuel GNR, achat gaz pour désherbeur thermique
- alimentation + 6 % : fréquentation en hausse à l'APS
- autres fournitures non stockées + 34 % : plus d'achat de couches et produits pharmacie. Madame Dronet précise qu'un essai auprès d'un autre fournisseur va être effectué pour diminuer le prix des couches.
- vêtements de travail + 12 % : poursuite achats équipements de protection individuelle
- autres matières et fournitures : imputation sur ce compte des matériaux pour travaux en régie
- entretien autres biens mobiliers + 181 % : plus d'entretien sur matériel cantine + chaudières + « nettoyage » ordinateurs école élémentaire. Madame Kermarrec qui a appris que le lave-vaisselle de la cantine allait être changé est surprise car la machine n'a qu'une dizaine d'années. Dans le cadre de son travail, il lui semble que ce type de machine dure plus longtemps. Monsieur le Maire rappelle que des pièces lâchent régulièrement depuis quelque temps avec, à chaque fois, une facture de 500 à 1 000 €. Monsieur le Maire préfère investir dans une nouvelle machine plutôt que de payer du fonctionnement et de mettre en difficulté le service à chaque panne.
- documentation générale et technique + 29 % : + 1 abonnement revue MDE + Gibus
- formations en forte hausse : formations emplois d'avenir, habilitations électriques, VAE, BAFD, logiciel multi-accueil, formation TAP MDE, ...
- frais de missions + 34 % : frais de déplacements pour formation agents ou déplacements professionnels
- affranchissements + 22 % : grosse commande avant fin 2017 pour anticipation hausse prix du timbre

Les principales baisses :

- Fournitures de voirie – 41 % : moins achat gravier, enrobé à froid, buses, ...
- Fournitures scolaires écoles – 9 % : baisse des effectifs
- Entretien terrains – 66 % : arrêt tonte terrains football Saprena, taille des haies 2017 décalée à 2018, imputation des engrais en 2016, plantation mécanisée bulbes en 2016
- Entretien matériel roulant - 36 % : grosse réparation tracteur + manitou en 2016
- Maintenance - 14 % : arrêt contrat proximité avec Berger-Levrault pour logiciels
- Fêtes et cérémonies - 17 % : feu d'artifice payé par Comité des fêtes

arrivée Monsieur Huet

48 % des dépenses de fonctionnement concernent les **charges de personnel** (1 426 618.53 €), ces charges augmentant de 4.20 % par rapport à 2016. Il est souligné :

- Au niveau des rémunérations brutes :
 - + 3.4 % pour le personnel titulaire (*reprise agent juillet 17 après congé parental, départ agent urbanisme vers CCSL au 1^{er} avril 17, congé parental agent juillet, départ en disponibilité agent septembre 17, agent à demi-traitement pour congé maladie ordinaire, six avancements de grade, ...*)
 - + 7.5 % pour le personnel non titulaire, hors emploi d'avenir (*remplacements divers*)

(coordinatrice, directrice MA, ...), agents recenseurs, ...)

- - 29 % pour le personnel extérieur (archiviste Centre de gestion, moins de stagiaires gratifiés, intervention SEMES en 2016)
- + 17 % pour les emplois aidés (un emploi d'avenir recruté en sept 2016, présent à l'année en 2017)
- Rémunération d'une apprentie de janvier à août 2017 pour 5 633 €
- De manière plus générale : mise en œuvre du PPCR se traduisant par un reclassement indiciaire des agents, mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) avec revalorisation des primes et versements CIA, revalorisation du point d'indice au 1^{er} février 2017, augmentation de certaines cotisations patronales.

Les **charges de gestion courante** (266 022 €) enregistrent une hausse de 9.4 %. Au 1^{er} avril 2017, la Commune a adhéré au service commun urbanisme CCSL dont le coût est plus élevé que le service ADS du Pays du Vignoble mais, en contrepartie, l'agent n'est plus compté dans les charges de personnel. Dans le cadre des travaux d'effacement de réseaux du centre bourg, des participations sont versées au SYDELA et à ORANGE sous forme de subventions.

Les **charges financières** (32 164.33 €) baissent de 16.9 % (intérêts des emprunts). Madame Diponio précise que les emprunts sont plutôt en fin de durée, ce qui explique la baisse des intérêts.

Les **opérations d'ordre** sont en forte hausse en raison principalement du projet de centre bourg : des écritures de cession ont été effectuées pour transférer, en valeur, les terrains Leclair et Maillard du budget communal vers le budget « lotissement ».

Les **charges exceptionnelles** sont également très importantes cette année (220 677.62 €). Le déficit de la ZAC Perrière a été imputé sur ce compte. Le budget communal a versé deux subventions aux budgets annexes « lotissement » (compensation prix de vente des lots) et « locaux professionnels » (paiement des intérêts de l'emprunt dans l'attente de l'encaissement des recettes de loyer).

Les recettes se sont élevées à **3 459 403.91 €**, en hausse de 5.7 % par rapport à 2016, notamment en raison de recettes exceptionnelles :

- part de l'**excédent de fonctionnement** conservé en fonctionnement en baisse : 100 000 € (150 000 € en 2016)
- **atténuation de charges** (+ 24.8 %) : encaissement des indemnités de la CPAM ou de l'assureur statutaire pour les arrêts maladie ou congé maternité; en hausse, arrêts sur longue durée, congés maternité, solde dossier 2016
- **produits des services** (+ 7.4 %) :
 - recettes du multi-accueil en hausse : 61 192 € (+ 2 802 €)
 - hausse des recettes cantine, Maison de l'enfance et Maison des jeunes : 414 502 € (+ 39 588 €)
 - baisse concessions cimetière : 1 665 € (- 2 325 €)
 - baisse recettes travaux busage / bateaux : 5 090 € (- 3 487 €)
 - remboursement frais par CCSL (2 684 €)
 - redevances diverses opérateurs réseaux : 9 139 € (encaissement deux années Orange)
 - Versement du budget ASSAINISSEMENT pour compensation frais : + 24 910 €
- **impôts et taxes** (+ 0.6 %) :
 - Pas d'augmentation des taux en 2017
 - Recettes impôts locaux en hausse de 1,8 %
 - Légère baisse du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 51 415 € (- 2 %)
 - Hausse importante des droits de mutation : 72 633 € (+ 9,9 %) lié au marché de l'immobilier

- **dotations et participations (+ 1.2 %):**
 - baisse de 16 599 € de la DGF : Dotation forfaitaire (- 26 624 €), Dotation de solidarité rurale (+ 14 075 €), Dotation nationale de péréquation (- 4 050 €)
 - aides de l'Etat pour emplois d'avenir et CAE
 - participations autres communes pour enfants scolarisés à LCH : 1 311 €
 - + 7 862 € de recettes de la CAF pour services « enfance jeunesse » et MA
 - dotation recensement INSEE 2017 : 6 171 €
- **Autres produits de gestion courante** (22 693 €, - 3.8 %):
 - Encaissement loyers maison rue du Chanoine Mahot (3 mois en moins, changement locataire)
 - Encaissement loyers bureau de Poste : devraient être passés au budget annexe « locaux professionnels » en 2019
 - Recettes locations Maneyrol : en légère baisse à 6 630 €
- **Produits exceptionnels** (376 135 €, + 362 %) :
 - forte hausse en raison d'écritures concernant les cessions dont notamment le transfert des terrains vers le budget « lotissement »
 - imputation sur ce chapitre de l'excédent de la ZAC Blanchette
 - encaissement d'indemnités diverses pour sinistres
- **Opérations d'ordre** (23 316.26 €, - 84.6 %):
 - travaux en régie pour 23 316 €,
 - forte baisse en raison d'écritures passées en 2016 pour la cession du terrain à la SAMO (Résidence Rosa Parks)

Madame Diponio présente les comptes des services « petite enfance, enfance, jeunesse et vie scolaire », ce bilan ayant été préparé par Madame Fournier, coordinatrice. Les dépenses de ces services (1 216 790.44 €) représentent environ 41 % des dépenses de la Commune, les recettes (780 686.10 €) représentent 18 % des recettes communales. Le « reste à charge » pour la Commune est de 436 104 €.

arrivée Monsieur De Charette

Pour la section d'investissement :

Les dépenses se sont élevées à 2 103 189.71 € et les recettes à 2 240 087.74 €.

Opération – principales dépenses	Dépenses	Recettes
43 VOIRIE : allée de la Perrière, travaux divers, ...	26 106,67 €	0
50 BATIMENTS COMMUNAUX : chauffage église, accessibilité PMR WC publics, extension salle de sports, ...	50 657,89 €	0
51 et 52 MATERIEL MAIRIE : ordinateurs mairie, photocopieur mairie	7 657,49 €	0
58 HYDRAULIQUE : étude SDAP	2 282,24 €	0
66 CENTRE BOURG	331 519,20 €	46 196,06 €
NON AFFECTE Dont en dépenses principales : remboursement emprunts 176 173 €, révision et modifications PLU 8 003 €, diagnostic four à chaux 8 700 €, voie verte 206 400 €, travaux écoles 64 486 €, travaux MDE 13 735 €, voirie réseaux 48 667 €, matériel et équipements des services 68 170 € Dont en recettes principales : FCTVA 77 636 €, taxe d'aménagement 54 014 €, subventions diverses 348 483,41 €, affectation résultat fonctionnement 2016 pour 677 432,88 €	1 684 966,22 €	2 193 891,68 €
TOTAL	2 103 189,71 €	2 240 087,74 €

Avant de quitter la salle, et en application du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire confie la présidence de la séance à Monsieur Gicquel, premier Adjoint au Maire dans l'ordre du tableau. Monsieur le Maire précise en effet que le conseil doit pouvoir débattre librement des opérations comptables effectuées par le Maire.

Monsieur Gicquel remercie Madame Diponio pour cette présentation très claire et invite les membres du Conseil à faire part de leurs observations éventuelles sur le compte administratif 2017. Aucune observation n'est formulée.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2017 du budget général.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Maire n'a pas pris part au vote.

Affectation du résultat 2017

Le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 136 898.03 €. Le résultat des crédits reportés est déficitaire de 111 809.53 €. Il n'y a donc pas de besoin de financement de la section d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire de 503 624.75 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de conserver 100 000 € en recettes de fonctionnement,
- d'affecter 403 624.75 € en recettes d'investissement,
- d'inscrire en recettes d'investissement l'excédent d'investissement de 136 898.03 €.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ces propositions.

Bilan des acquisitions et transactions foncières 2017

Madame Diponio présente le bilan des acquisitions et des transactions foncières 2017 car les communes de plus de 2 000 habitants doivent débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la Collectivité, ce bilan devant être annexé au compte administratif du budget général.

La Commune a voté les acquisitions listées ci-dessous :

- Acquisition terrains pour aménagement voie verte (CM 27 avril) : acquisitions auprès de 14 propriétaires pour une superficie totale de 3 544 m² et un montant global de 8 884,79 € HT

La Commune a voté les cessions suivantes :

- Cession délaissés de voirie Impasse des Abeilles (CM 29 juin) : en lien avec la construction de deux maisons d'habitation, cession de deux délaissés de voirie de 22 m² et 6 m² au prix de 32,50 € / m²
- Cession délaissé de voirie La Morsonnière (CM 23 novembre) : en lien avec un projet de rénovation de bâtiment, cession d'un délaissé de voirie de 26 m² au prix de 11 € / m²

Aucune question ou observation étant formulée, le Conseil Municipal prend acte du bilan présenté.

Subventions à caractère social

Après étude par le Centre communal d'action sociale et le bureau municipal, le Conseil municipal valide, à l'unanimité, les attributions de subvention suivantes :

ASSOCIATIONS	Montant
Association femmes en détresse du Vignoble	200 €
ADAPEI	50 €
APF	100 €
Le maquis et le lapin	100 €
SOS Paysans en difficultés 44	100 €
ADT (Aide à Domicile pour Tous)	100 €
ADAR	50 €

TELETHON	50 €
Ligue des droits de l'homme	50 €
AFSEP (sclérose en plaques)	50 €
Prévention routière	50 €
Fédération française de cardiologie	50 €
TOTAL	950 €

Madame Bonnet précise que la Ligue des droits de l'homme organisera une exposition en mairie cette année, d'où le souhait de les aider financièrement.

Madame Hallereau aurait préféré donner une subvention à l'ADMR plutôt qu'à la Ligue des droits de l'homme.

Madame Dronet indique que la Prévention routière intervient dans les écoles chaque année pour le permis vélo des CM2, ce qui justifie la subvention.

Madame Diponio a souhaité cette année faire un don à la Fédération française de cardiologie, en contrepartie de leur participation à la Journée citoyenne.

Monsieur de Charette demande pourquoi la subvention à l'APF est réduite de 200 à 100 €.

Madame Bonnet dit que cela doit correspondre à leur demande.

Vote des taux d'imposition 2018

Madame Diponio indique que les bases prévisionnelles 2018 progressent globalement d'environ 2.2 % par rapport aux bases réelles 2017. La revalorisation nationale a été de 1.2 %, l'Etat ayant pris en compte, pour la première fois, la variation de l'indice des prix à la consommation.

Madame Diponio présente deux propositions : maintien des taux 2017 ou augmentation de 1 % du taux de taxe d'habitation et de foncier bâti.

	Taux 2017	Produit 2017	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Produit fiscal 2018 Si maintien des taux	Gain 2018 / 2017
T.habitation	14,81 %	1 195 246 €	3 375 000 €	499 838 €	+ 24 668 €
T.foncier bâti	18,66 %		3 535 000 €	659 631 €	
T.foncier non bâti	44,38 %		136 200 €	60 446 €	
			TOTAL	1 219 914 €	

Si les taux sont maintenus, le gain de recettes sera de 24 668 € par rapport à 2017. Avec l'augmentation des taux, le gain serait de 36 447 €, soit un complément de recettes d'environ 12 000 €.

Madame Diponio explique que la Commission « finances » n'a pas réussi à retenir une orientation sur ce sujet : faut-il augmenter les taux un peu tous les ans pour éviter des augmentations élevées ponctuelles ? faut-il ne pas augmenter les taux ? Elle rappelle les nombreuses interrogations sur l'avenir des dotations, ce qui empêche d'avoir une vision à moyen terme. La réforme de la taxe d'habitation démarre cette année avec une cotisation réduite de 30 % pour les foyers éligibles. Selon une simulation du Ministère des Finances, il y aura 82 % de foyers exonérés de taxe d'habitation à La Chapelle-Heulin, dont 72 % de nouveaux exonérés (852 foyers). L'Etat s'est engagé à compenser la perte de recettes pour les communes.

Monsieur le Maire était plutôt favorable à l'augmentation des taux pour suivre l'augmentation du coût de la vie mais, vu l'augmentation « surprise » des dotations cette année (+ 13 000 € environ), il estime, pour sa part, que l'augmentation n'est pas nécessaire.

Par 19 voix « pour », 3 voix « contre » et 1 abstention, le Conseil municipal décide de maintenir les taux 2017.

Budget primitif 2018

Madame Diponio présente la proposition de budget 2018 qui s'équilibre à 2 985 000 € en fonctionnement et à 2 360 706 € en investissement.

Section de fonctionnement

Concernant les recettes, les plus notables sont les impôts et taxes qui représenteront 1 516 715 €, soit 51 % des recettes de fonctionnement. Le produit des contributions directes est estimé à 1 219 915 €. L'attribution de compensation de la Communauté de communes Sèvre et Loire devrait baisser aux environs de 180 000 € en raison du transfert de la compétence GEMAPI et de la prise en charge des accompagnateurs dans les bus scolaires. Le Fonds de péréquation intercommunal devrait être stable à hauteur de 51 000 €. La taxe additionnelle aux droits de mutation est estimée à 65 000 € vu l'activité importante du marché de l'immobilier. Après trois années de baisse, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est en hausse de 3 % soit + 13 729 €. Au niveau du produit des services, la principale recette est celle des services périscolaires (cantine, accueil périscolaire, accueil de loisirs) prévue à hauteur de 400 000 €, en légère baisse par rapport à 2017 (fermeture plus longue des services cet été, fermeture de l'accueil de loisirs la semaine du 7 mai). Les recettes perçues auprès des familles pour le multi-accueil sont prévues à hauteur de 60 000 €, en légère baisse par rapport à 2017. La CAF versera 218 000 € de recettes à la Commune, en contrepartie de tous les services proposés aux familles. 100 000 € d'excédent de fonctionnement sont conservés en recettes. Il n'y aura plus de remboursement, par le budget annexe « assainissement », des frais de personnel et frais matériels divers supportés, en dépenses, par le budget communal. Toutefois, la CCSL compensera le temps passé par les agents municipaux pour le suivi des dossiers, à hauteur de 25 € par heure.

Concernant les dépenses, les charges à caractère général (679 456 €) représentent 23 % des dépenses. Celles-ci sont en augmentation de 1.9 % par rapport au réalisé 2017 : maintien des enveloppes 2017 pour la plupart des articles, légère baisse sur produits d'entretien (test pour utiliser produits d'entretien naturels), baisse pour les formations (formations mutualisées, pas de formations particulières prévues), augmentation des frais d'annonces légales pour marchés publics assurances et restauration scolaire, fêtes et cérémonies en hausse en vue de l'inauguration du centre bourg.

Les dépenses pour le personnel sont prévues à hauteur de 1 427 000 €, identique au réalisé 2017 : évolution des carrières (avancements d'échelon, de grade, ...), stabilité des cotisations de retraite, gel du point d'indice depuis février 2017, revalorisation du SMIC à compter du 1^{er} janvier 2018 pour les emplois aidés. En 2017, il y avait eu la rémunération des agents recenseurs, d'une apprentie, la gratification de stagiaires et une mission d'archiviste. Il faut souligner la hausse de la cotisation d'assurance statutaire auprès de la SMACL vu la croissance des indemnités à verser depuis le début du contrat. En raison de la hausse de la CSG déductible de 5.10 à 6.8 % au 1^{er} janvier 2018, différentes cotisations ont été modifiées voire supprimées. Il faut noter la baisse globale des cotisations patronales de 3.13 points.

Les autres charges de gestion courante (272 850 €) comprennent notamment les frais liés aux élus (indemnités et cotisations, formations) pour 75 450 €, les cotisations aux organismes de regroupement 34 500 € (service Urbanisme CCSL pour environ 33 600 €), la subvention au CCAS pour 11 500 € (idem 2017), les subventions aux associations pour 49 000 € (45 435 € en 2017), une subvention au SYDELA pour effacement réseaux centre bourg 9 500 € (idem 2017), les frais de fonctionnement versés à l'OGEC St Joseph pour 88 666 € (87 072 € en 2017).

Les charges financières s'élèvent à 26 500 €.

Les charges exceptionnelles de 50 100 € comprennent deux subventions exceptionnelles pour les budgets annexes : 28 178.23 € pour le budget « lotissement » correspondant à la compensation du prix de vente d'un lot, 21 000 € pour le budget « locaux professionnels » dans l'attente de la perception des recettes de loyer.

Le virement prévisionnel à la section d'investissement serait de 476 394 €.

Détail par chapitres de la section de fonctionnement

dépenses	montant 2018	recettes	montant 2018
011 charges à caractère général	679 456,00 €	013 Atténuation de charges	30 306,00 €
012 charges de personnel	1 427 000,00 €	042 opérations d'ordre	40 000,00 €
014 atténuation de produits	0,00 €	70 produits des services	484 200,00 €
65 autres charges gestion courante	272 850,00 €	73 Impôts et taxes	1 516 715,00 €
66 charges financières	26 500,00 €	74 Dotations et participations	785 452,00 €
67 charges exceptionnelles	50 100,00 €	75 Autres produits gestion courante	23 320,00 €
042 opérations d'ordre	12 700,00 €	76 Produits financiers	2,00 €
022 dépenses imprévues	40 000,00 €	77 Produits exceptionnels	5 005,00 €
023 virement section investissement	476 394,00 €	002 Excédent antérieur reporté	100 000,00 €
TOTAL	2 985 000,00 €	TOTAL	2 985 000,00 €

Madame Diponio souligne qu'environ 300 communes vont passer un contrat avec l'Etat pour ne pas dépasser 1.2 % d'augmentation sur leurs charges de fonctionnement afin de contribuer à la maîtrise de la dépense publique et à la réduction du déficit public. Concernant les communes de plus de 3 500 habitants, il faudra annoncer, dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, de combien les dépenses augmenteront. Elle pense qu'à l'avenir tout cela sera regardé de très près par les services de l'Etat pour éventuellement moduler le montant des dotations.

Madame Diponio indique également que seize mille communes voient leur DGF baisser et que cent communes perdent toute leur DGF. Les fusions de communautés de communes ont pu modifier les potentiels financiers des communes, d'où des « surprises », bonnes ou mauvaises, pour certaines communes.

Pour la section d'investissement :

Les principaux nouveaux investissements prévus sont les suivants :

- Achèvement du nouveau centre bourg, avec le réaménagement de la rue des Ricorneaux (109 690 €) et le démarrage des travaux rue Aristide Briand (pluvial 63 000 € + frais études 22 685 €)
- Acquisition du four à chaux du Montru (30 000 €), suite à l'étude réalisée en 2017
- Changement ouvertures salle Maneyrol (41 232 €)
- Enfance jeunesse : logiciel portail famille MDE 1 900 €, étude réaménagement Multi-accueil 3 600 €, restaurant scolaire 31 000 € lave-vaisselle, projets CME 8 000 €, structures jeux MDE école maternelle 12 000 €, ...
- Bâtiments scolaires : 39 000 € (ouvertures, sécurité incendie, ...)
- Voirie : enduit chemin du Chatelier 12 000 €, sécurisation 8 000 €, ...
- Eclairage public : parking mairie 10 139 €, rue Ripoché / impasse Bablotière 2 978 € (concernant le parking de la mairie, les lampadaires « en boule » vont être remplacés et deux luminaires seront ajoutés vers la salle Maneyrol).
- Cimetière : aménagement allées béton pour améliorer l'accessibilité 25 200 € (le choix du béton ou d'un autre revêtement n'est pas encore définitivement arrêté)
- Equipement sportif : projet couverture terrain de tennis (100 000 € pour 2018, en cours d'étude avec Le Pallet, à confirmer)
- Matériel et outillage services techniques : 10 097 €
- Matériel de bureau et informatique : 3 790 €
- Nouveau défibrillateur : 2 500 €
- Guirlandes nouveau centre bourg : 4 000 €
- Centre bourg : avance remboursable au budget lotissement : 33 090 €, versement

avances SELA : 520 000 €, mobilier urbain : 20 000 €, ...

Concernant l'accessibilité, les travaux seront essentiellement réalisés en régie pour les bâtiments car il faut de nombreuses petites interventions. Une enveloppe de 10 000 € est néanmoins prévue pour les bâtiments.

Concernant le développement durable, la Commune va poursuivre les travaux afin de réaliser des économies d'énergie (travaux en régie ou par entreprise) comme, par exemple, le changement des ouvertures de la salle Maneyrol pour 41 232 €, la mise en place d'ampoules LED, l'achat de guirlandes LED.

Un emprunt prévisionnel est inscrit pour 417 704 €.

Différentes subventions seront sollicitées pour certains projets : elles ne seront inscrites au budget qu'après réception du courrier officiel d'attribution. Elles concernent :

- la dotation du produit des amendes de police estimée à 12 000 € pour les travaux rue des Ricorneaux
- la DETR sollicitée pour couverture terrains tennis (189 994 €)
- la DSIL sollicitée pour couverture terrains tennis (244 278 €) ou sécurisation voirie rue des Ricorneaux et rue A.Briand (161 862 €)

50 000 € sont prévus pour la taxe d'aménagement (54 014 € encaissés en 2017).

Les recettes de FCTVA sont prévues à hauteur de 49 595 €. Elles correspondent aux dépenses réalisées en 2016. (77 636 € encaissés en 2017)

Madame Diponio rappelle que la Commune attend différentes réponses concernant des demandes de subvention. Si les réponses s'avèrent négatives, certains projets pourraient être reportés pour éviter de recourir à l'emprunt ou diminuer le montant de celui-ci. Monsieur le Maire ajoute qu'a priori la demande de DETR pour la couverture des terrains de tennis ne serait pas retenue par la Préfecture.

	DEPENSES	RECETTES
non affecté	1 438 065,54 €	2 311 902,06 €
50 - bâtiments	96 863,94 €	0
58 - hydraulique	650,20 €	0
66 - aménagement centre bourg	825 126,32 €	48 803,94 €
TOTAL	2 360 706,00 €	2 360 706,00 €

Madame Diponio présente l'état de la dette sur les dix prochaines années et fait remarquer que la dette baisse nettement en 2018 en raison de la fin du remboursement de trois emprunts. Elle souligne également que la Commune est peu endettée par rapport aux communes de la même strate.

Au 1^{er} janvier 2018, l'encours de la dette en capital est de 877 765 € soit 265 € par habitant. En 2016, la moyenne pour les communes de la même strate démographique était de 685 € par habitant.

Madame Diponio a simulé un emprunt de 400 000 € sur 15 ans au taux de 1.8 % : cela ferait passer la dette à 406 € par habitant. La Commune dispose donc d'une marge de manœuvre pour emprunter.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait annoncé que la Commune pourrait emprunter 1.2 million d'euros sur le mandat. Il espère ne pas réaliser l'emprunt prévisionnel ou à un montant moindre, en raison de subventions obtenues ou de projets modifiés. Monsieur le Maire fait remarquer qu'avec tous les projets réalisés par la Municipalité, la Commune « n'est pas dans le rouge ».

Le Conseil municipal approuve ce budget et le vote à l'unanimité.

Budget annexe « Assainissement » :

Madame Diponio rappelle que la compétence « assainissement des eaux usées » a été transférée à la Communauté de communes Sèvre et Loire (CCSL) depuis le 1^{er} janvier 2018. Il s'agit donc de clôturer les comptes 2017, dernier exercice en gestion communale. Le budget 2018 sera voté par la CCSL.

Compte de gestion 2017

Le compte de gestion est bien concordant avec le compte administratif. Le compte de gestion a repris dans ses écritures les résultats 2016 ainsi que tous les titres de recettes et les mandats de paiement émis par l'ordonnateur.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2017.

Compte administratif 2017

Madame Diponio présente le compte administratif 2017 du budget « assainissement ».

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 126 741.08 €, en baisse de 19 %.

- intérêts des emprunts : 4 572,62 €
- assistance technique du Département : 29,97 €
- fournitures travaux en régie : 131,98 €
- reversements au budget communal : 19 910,86 € (personnel) + 5 000 € (locaux, matériel, ...)
- dotation aux amortissements : 97 095,65 €

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 225 003.98 €, en baisse de 18 % par rapport à 2016 :

- 32 491 € de recettes de travaux de raccordement des particuliers (PAC)
- 151 578,55 € de redevances usagers
- 38 856,43 € pour les écritures d'amortissement
- 2 078 € de redevance versée par la SAUR dans le cadre du contrat d'affermage (pour frais de gestion et de contrôle du service)

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 456 091.39 € :

- remboursement capital emprunts : 16 205.53 €
- maîtrise d'œuvre NTE : 24 744.43 €
- travaux extension STEP : 790 315,45 €
- travaux extension réseau : 258 901,16 €
- travaux divers branchements : 22 117,90 €
- avances SELA centre bourg : 196 800 € (+ 100 987 € en opération d'ordre)
- écriture récupération TVA : 203 963,49 € (*ordre*)
- écritures d'amortissement : 38 856,43 € (*ordre*)

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 656 866.83 € :

- excédent antérieur reporté : 599 367,28 €
- affectation résultat exploitation 2016 : 116 783,56 €
- subvention Agence de l'eau : 220 239 €
- avance taux zéro Agence de l'eau : 102 445 €
- écritures d'amortissement : 97 095,65 € (*ordre*)
- écriture récupération TVA : 203 963,49 € (*ordre* + réel)
- avance SELA centre bourg : 100 987 € (*ordre*)
- avance SELA centre bourg : 12 022,36 €

Madame Diponio souligne que la Commune a transféré un budget « sain » à la CCSL : les comptes 2017 clôturent en excédent pour le fonctionnement (+ 98 262 €) et pour l'investissement (200 775 €). Le niveau d'endettement de ce budget est très faible : 87 € par habitant au 1^{er} janvier 2018. Grâce à l'autofinancement accumulé au fil des années, et aux financements de l'Agence de l'eau, la Commune a pu réaliser ses gros investissements (extension de la station et du réseau) sans recourir à l'emprunt. Le tarif pour l'usager était stabilisé voire en baisse. Le réseau « eaux usées » de la Rue Aristide Briand va être réhabilité fin 2018 : ce chantier sera financé par la CCSL mais suivi techniquement par les

services municipaux.

Avant de quitter la salle, Monsieur le Maire confie la présidence de la séance à Monsieur Gicquel.

Monsieur Gicquel invite les membres du Conseil à faire part de leurs observations éventuelles sur le compte administratif 2017. Aucune observation n'est formulée.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget « assainissement ».

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Maire n'a pas pris part au vote.

Budget annexe « Lotissement centre bourg » :

Compte de gestion 2017

Le compte de gestion est bien concordant avec le compte administratif. Le compte de gestion a repris dans ses écritures les résultats 2016 ainsi que tous les titres de recettes et les mandats de paiement émis par l'ordonnateur.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2017.

Compte administratif 2017

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèvent à 460 419.54 €.

La dépense la plus importante est l'intégration dans ce budget de la valeur des terrains Leclair et Maillard qui servent d'assiette foncière au lotissement pour 329 547.08 €. 38 405.79 € ont été dépensés pour la viabilisation des lots. Des frais de notaire ont été payés pour 1 800 € vis-à-vis des ventes de lot. La variation du stock en-cours est de 90 666.67 €.

En recettes, 150 280.20 € ont été encaissés pour la vente de quatre lots (3 lots îlot C et 1 lot îlot E). Le budget communal a versé une subvention exceptionnelle de 128 123.68 € pour compenser le prix de vente. Une écriture pour l'intégration au stock final des terrains aménagés est passée pour 182 015.66 €.

En investissement, une seule dépense d'ordre est réalisée : intégration du stock final pour 182 015.66 €. En recettes, l'excédent 2016 est repris pour 9 333.33 €. Une écriture d'ordre annule le stock au 31/12/2016 pour 90 666.67 €.

Avant de quitter la salle, Monsieur le Maire confie la présidence de la séance à Monsieur Gicquel.

Monsieur Gicquel invite les membres du Conseil à faire part de leurs observations éventuelles sur le compte administratif 2017. Aucune observation n'est formulée.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget « lotissement ».

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Maire n'a pas pris part au vote.

Affectation du résultat 2017

La section d'investissement clôture en déficit de 82 015.66 €. Il n'y a pas de crédits reportés. Le besoin de financement est donc de 82 015.66 €.

Le résultat de la section de fonctionnement est nul, en raison de dépenses et de recettes d'un même montant.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire en dépenses d'investissement le déficit de 82 015.66 €.

Budget primitif 2018

Le projet de budget 2018 s'équilibre à 201 808.86 € en fonctionnement et à 215 106.29 € en investissement.

En fonctionnement, 19 793.20 € sont prévus pour terminer la viabilisation des lots.

En recettes de fonctionnement, la vente d'un seul lot est prévue pour 40 000 €, avec une subvention exceptionnelle du budget communal en complément pour 28 718.23 €.

Les écritures d'ordre pour l'annulation du stock au 31 décembre sont prévues pour 182 015.66 € en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.
Les écritures d'ordre pour l'intégration au stock final sont prévues en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement pour 133 090.63 €.
En dépenses d'investissement est inscrit le déficit 2017 pour 82 015.66 €.
Afin d'équilibrer la section d'investissement, une avance du budget communal est prévue à hauteur de 33 090.63 €.
Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le budget 2018.

Budget annexe « location locaux professionnels » :

Compte de gestion 2017

Le compte de gestion est bien concordant avec le compte administratif. Le compte de gestion a repris dans ses écritures les résultats 2016 ainsi que tous les titres de recettes et les mandats de paiement émis par l'ordonnateur.
Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2017.

Compte administratif 2017

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 6 447.70 € dont 700 € pour les frais d'emprunt et 5 747.70 € pour le remboursement des intérêts de l'emprunt souscrit.
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 6 700.39 € dont 6 700 € de subvention du budget communal et 0.39 € de régularisation de TVA.
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 469 094.63 €. Celles-ci comprennent : le déficit 2016 pour 294 850 €, le remboursement du capital de l'emprunt pour 13 327.61 €, le paiement de la VEFA auprès de la SAMO pour 158 567.02 €, une écriture d'ordre pour 2 350 €.
Les recettes d'investissement s'élèvent à 871 968.71 € dont 800 000 € de recettes d'emprunt, 69 618.71 € de recettes de subventions (FSIPL et réserve parlementaire), 2 350 € d'écriture d'ordre.
Monsieur de Charette demande si l'emprunt a été étalé dans le temps en fonction des paiements de la VEFA.
Monsieur le Maire dit que le choix a été de tout encaisser en une seule fois vu le niveau bas des taux d'intérêt.
Avant de quitter la salle, Monsieur le Maire confie la présidence de la séance à Monsieur Gicquel.
Monsieur Gicquel invite les membres du Conseil à faire part de leurs observations éventuelles sur le compte administratif 2017. Aucune observation n'est formulée.
Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget « locaux professionnels ».
Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Maire n'a pas pris part au vote.

Affectation du résultat 2017

La section d'investissement clôture en excédent de 402 874.08 €. Le résultat des crédits reportés est déficitaire de 372 416.71 € : en dépenses, il s'agit du solde de la VEFA à payer à l'achèvement des travaux et, en recettes, il s'agit du solde des subventions.
Le cumul de ces deux montants est positif, il n'y a donc pas de besoin de financement.
La section de fonctionnement clôture en excédent de 252.69 €.
Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire en recette de fonctionnement l'excédent de 252,69 € et d'inscrire en recettes d'investissement l'excédent de 402 874,08 €.

Budget primitif 2018

Le projet de budget 2018 s'équilibre à 40 252.69 € en fonctionnement et à 593 699.06 € en investissement.

En dépenses de fonctionnement sont prévus : 1 000 € pour l'assurance du bâtiment, 1 000 € de frais divers, 11 261 € pour le paiement des intérêts d'emprunt, 26 991.69 € pour le virement prévisionnel à la section d'investissement.

En recettes de fonctionnement sont prévus : l'excédent 2017 pour 252.69 €, les loyers commerciaux pour 19 000 €, une subvention exceptionnelle du budget communal pour 21 000 €.

Madame Diponio explique que les loyers ne vont pas être perçus à plein cette année vu le démarrage d'activité des commerçants qui va s'échelonner de mai à octobre. Par prudence, vu les difficultés à trouver un preneur pour le local « épicerie », aucune recette n'a été prévue pour 2018. A terme, les recettes de loyers couvriront le remboursement de l'annuité d'emprunt qui sera de 38 207 €, montant fixe jusqu'en 2042.

En dépenses d'investissement sont prévus : le remboursement du capital de l'emprunt pour 26 947 €, le paiement de la VEFA pour 536 250 €, des dépenses imprévues pour 30 502.06 €.

En recettes d'investissement sont prévus le solde des dossiers de subvention pour 163 833.29 €, l'excédent 2017 pour 402 874.08 €, le virement prévisionnel du fonctionnement pour 26 991.69 €.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le budget 2018.

Monsieur le Maire remercie Madame Diponio, Madame Le Lais et Madame Helander pour l'important travail de préparation de tous ces budgets. Madame Diponio remercie également ces agents.

Convention partenariat Commune / Fondation CNP pour défibrillateur

Monsieur le Maire indique qu'un second défibrillateur va être installé dans le centre bourg, à la Maison de l'enfance, en extérieur. Il sera ainsi proche des services scolaires et périscolaires ainsi que de la salle Maneyrol qui accueille régulièrement des manifestations associatives, communales ou familiales.

L'acquisition du nouvel appareil, défibrillateur semi-automatique, est prévue à hauteur de 2 120 € HT, formation « alerter, masser, défibriller » incluse.

La Commune a présenté ce projet auprès de la Fondation CNP Assurances qui a décidé d'accorder un soutien financier de 750 €.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention à signer avec la Fondation CNP et d'autoriser le Maire à la signer.

Ecole privée Saint Joseph – Frais de fonctionnement 2018

Considérant le calcul des frais de fonctionnement de l'école élémentaire et de l'école maternelle publiques, Madame Dronet propose au Conseil municipal d'attribuer à l'OGEC de l'école privée St-Joseph une participation de 976.63 € par élève de maternelle et de 298.23 € par élève d'élémentaire.

Vu les 63 élèves de maternelle et les 91 élèves d'élémentaire au 1^{er} septembre 2017, le montant global à verser sera de 88 666.69 €.

La convention entre la Commune et l'OGEC prévoit un ajustement du forfait sur la base du nombre d'élèves au 1^{er} janvier 2018 : il n'y a pas eu de changement depuis la rentrée.

Par 21 voix « pour » et 2 voix « contre », le Conseil municipal décide d'approuver l'avenant à la convention de forfait communal pour valider les montants 2018 et d'autoriser le Maire à le signer.

Subvention écoles spécialisées

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 1 491.15 € au CENRO de Vertou pour les 5 élèves heulinois fréquentant cet établissement (5 fois le coût d'un élève élémentaire).

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget primitif 2018 au compte 6574.

PERSONNEL COMMUNAL

Accueil de loisirs vacances de printemps – Création postes saisonniers adjoint d'animation

L'accueil de loisirs sera ouvert pendant les vacances de printemps, du mercredi 25 avril après-midi au vendredi 4 mai 2018, à la Maison de l'enfance et à la Maison des jeunes.

Afin de renforcer l'équipe de permanents, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, :

- de créer un poste saisonnier d'adjoint d'animation pour la Maison de l'enfance,
- de créer deux postes saisonniers d'adjoint d'animation pour la Maison des jeunes,
- avec rémunération sur la base du 1^{er} échelon du grade, indemnité de congés payés en plus.

Monsieur de Charette demande s'il n'est pas obligatoire d'indiquer dans la délibération la durée du poste, temps complet ou non complet.

Madame Dronet précise qu'il s'agit d'emplois saisonniers et que cette règle est moins stricte pour ce type de poste non permanent. Pour la Maison de l'enfance, la base du contrat est une journée de 9H30. Pour la Maison des jeunes, la base du contrat est hebdomadaire pour environ 30 H. Cela peut varier en fonction du programme d'activités prévu et de la fréquentation.

ENFANCE - JEUNESSE

Marché de services de restauration scolaire – Procédure de consultation – Autorisation Maire signature marché

Madame Dronet indique que le marché de restauration scolaire actuel avec ARIDEV se termine à la fin de l'année scolaire. Il est donc nécessaire de prévoir son renouvellement.

Le marché serait conclu pour une durée d'un an, avec deux reconductions possibles d'un an, soit une durée maximale de trois ans.

La procédure utilisée sera une procédure adaptée en application de l'article 28 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics qui correspond aux marchés de services sociaux et autres services spécifiques dont les services de restauration scolaire.

L'objet du marché sera la fourniture et la livraison des repas, en liaison froide, pour les écoles et l'accueil de loisirs.

Le besoin est estimé à 180 000 € HT par an.

Selon l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et à signer le marché avec le titulaire qui sera retenu par lui.

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, ces propositions.

Madame Dronet précise que des contacts sont pris avec la Mairie du Landreau car celle-ci dispose d'une cuisine d'une capacité de production de repas nettement supérieure à ses besoins. Un groupement de commandes pourrait être envisagé entre les deux communes, ce qui permettrait de travailler en liaison chaude : les repas seraient cuisinés au Landreau puis livrés à La Chapelle-Heulin le jour-même. Cela serait sans doute « un plus » qualitatif mais il faut au préalable étudier les conditions de faisabilité administrative, technique et financière.

Tarifs 2018 – 2019 services « enfance – jeunesse »

Madame Dronet présente la nouvelle grille tarifaire des services « enfance – jeunesse » dont l'application est envisagée à compter du 9 juillet prochain.

Les tarifs du restaurant scolaire restent inchangés et incluent désormais la pause méridienne avec un temps d'activité, suite à la nouvelle organisation qui démarrera en septembre prochain. Les TAP ne seront plus facturés aux familles. La pause méridienne va être allongée en passant de 1H30 à 2H00 pour plus de confort pour les enfants et les animateurs. Vu le respect des taux d'encadrement, le temps d'activité d'une heure pourrait être déclaré auprès de la CAF, ce qui permettrait de bénéficier d'un financement. Une des raisons qui

motive le maintien des tarifs est aussi l'attente des résultats du nouveau marché de cantine avec le nouveau prix de repas facturé à la Commune.

	Quotient Familial	Tarifs 2018/2019	ACTIVITES INCLUSES
Enfant	de 0 à 399€	2,92 €	dont 0,10€
	de 400 à 799€	3,27 €	dont 0,20€
	de 800 à 1190€	3,70 €	dont 0,30€
	de 1200 à 1599€	3,85 €	dont 0,40€
	plus de 1600€	4,01 €	dont 0,50€
Personnel communal -personnel de service		3,65 €	
Enfant avec PAI		2,08 €	dont 0,10€
Adultes - Autre		5,25 €	
Enfants "hors commune"		4,19 €	dont 0,50€

Concernant l'accueil périscolaire, un tarif hors-commune est créé. Le goûter ne sera plus facturé aux familles, il sera inclus dans le tarif au quart d'heure qui est reconduit.

Quotient Familial	Tarifs 2018/2019
Inf à 300€	0,22 €
de 301 à 450€	0,33 €
de 451 à 600€	0,43 €
de 601 à 750€	0,55 €
de 751 à 900€	0,65 €
de 901 à 1050€	0,76 €
de 1051 à 1200€	0,86 €
de 1201 à 1350€	0,97 €
de 1351 à 1599€	1,08 €
Plus de 1600€	1,14 €
Enfants "hors commune"	1,14 €

Concernant l'accueil de loisirs du mercredi, les tarifs sont inchangés.

Quotient Familial	JOURNEE	JOURNEE repas PAI	1/2 J avec Repas	1/2 J sans Repas	1/2 J avec repas PAI
Inf à 300€	4,73 €	4,26 €	3,31 €	2,60 €	2,98 €
de 301 à 450€	7,00 €	6,39 €	4,90 €	3,91 €	4,47 €
de 451 à 600€	8,98 €	8,08 €	6,29 €	4,94 €	5,65 €
de 601 à 750€	11,24 €	10,12 €	7,87 €	6,18 €	7,08 €
de 751 à 900€	13,48 €	12,13 €	9,43 €	7,41 €	8,49 €
de 901 à 1050€	15,72 €	14,16 €	11,01 €	8,65 €	9,91 €
de 1051 à 1200€	17,97 €	16,18 €	12,58 €	9,89 €	11,32 €
de 1201 à 1350€	20,22 €	18,19 €	14,16 €	11,12 €	12,74 €
de 1351 à 1599€	21,34 €	19,20 €	14,94 €	11,73 €	13,44 €
Plus de 1600€	22,46 €	20,22 €	15,72 €	12,35 €	14,15 €
Majoration Hors Commune	5€ supplémentaires au tarif pour chaque tranche de QF		3€ supplémentaires au tarif pour chaque tranche de QF		

Mini séjour: une nuitée = le prix d'une journée (ex: pour un QF inf à 450€, 3 jours /2 nuits = 5x4,73€)

Le tarif 2017 de l'étude dirigée est reconduit : 3.30 € à la séance.

Le tarif de la récréation prolongée augmente légèrement pour passer à 38 € (forfait annuel, le même pour les deux écoles).

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, cette grille tarifaire.

Maison des jeunes – Tarification séjours été

Madame Dronet présente la tarification envisagée pour les séjours organisés cet été par la Maison des jeunes :

- **Camp « eaux vives » dans les Pyrénées à St Pé de Bigorre** du 30 juin au 7 juillet 2018

capacité maximale de 14 places avec deux animateurs accompagnateurs. Réalisé en partenariat avec les Communes de Mouzillon, La Regrippière et Le Pallet.

QF inf à 299 €	De 300 à 599 €	De 600 à 1199 €	De 1200 à 1599 €	+ de 1600 €
192 €	233 €	274 €	315 €	356 €

Ce camp réalisé avec les autres communes permet de n'utiliser qu'un seul bus pour le transport. Toutefois, seules dix places étaient prévues pour La Chapelle-Heulin, ce qui augmentait le coût par jeune. Les autres communes ont finalement accepté d'attribuer quatorze places à La Chapelle-Heulin.

- **Camp « mer » à La Tranche sur Mer** du 16 au 20 juillet 2018

capacité maximale de 16 places avec deux animateurs accompagnateurs.

QF inf à 299 €	De 300 à 599 €	De 600 à 1199 €	De 1200 à 1599 €	+ de 1600 €
122 €	147 €	172 €	197 €	222 €

Les familles « hors commune » devront s'acquitter d'un supplément tarifaire : majoration de 10 % appliquée au tarif plafond.

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, ces tarifs.

Modification règlement intérieur Maison de l'enfance

Madame Dronet présente la modification du règlement intérieur de la Maison de l'enfance concernant l'article 2 sur les horaires. Il s'agit d'adapter le règlement en fonction de la nouvelle organisation mise en place à la rentrée de septembre 2018 : nouveaux horaires pour les écoles, ALSH du mercredi à la journée pour l'école Saint-Joseph. Le règlement modifié est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire rend compte de la signature des décisions intervenues au titre de la délégation consentie par le Conseil municipal :

- contrat signé le 16 mars 2018 avec Delta Consultant (49000 ANGERS) pour une assistance au renouvellement des contrats d'assurances + assistance à l'exécution des marchés d'assurances pour un montant de 1 750 € HT.

Suivi des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) depuis le 15 mars 2018

Année 2018				
N° dossier	Date réponse	Réponse	Parcelle(s)	Adresse
10	27/03/2018	Pas d'acquisition	AI 172	3 rue du Chanoine Mahot
11	09/04/2018	Pas d'acquisition	AH 131p	27 rue des Jardins
12	10/04/2018	Pas d'acquisition	AI 920, 917	28 rue Aristide Briand

Suivi des projets et travaux communaux

Bilan 2017 Gendarmerie sécurité La Chapelle-Heulin

Monsieur Kefifa présente le bilan dressé par la Gendarmerie pour l'année 2017.

Les chiffres en délinquance générale sont en légère augmentation de 15 % soit 60 faits constatés en 2016 contre 69 en 2017. La hausse la plus significative est le vol lié aux véhicules qui a augmenté de 11 points soit 73.3 % notamment matérialisé par le vol d'accessoires sur les véhicules et le vol de carburant. Cette tendance est également constatée sur l'ensemble des communes du ressort de la brigade de Vallet.

Pour la lutte contre les atteintes aux biens, les surveillances de proximité sont assurées quotidiennement, nuit et jour, 24h/24h. Des opérations de contrôle sont mises en place sur des créneaux horaires et lieux précis en fonction de l'analyse des phénomènes de délinquance.

La Commune de La Chapelle-Heulin n'a pas une délinquance locale active. A l'instar des autres communes de la circonscription, elle est exposée à une délinquance itinérante susceptible de provenir de la couronne nantaise et également du Département de Maine-et-Loire limitrophe. Cette mobilité complexifie l'identification et l'arrestation des auteurs. Les tendances peuvent donc fluctuer en fonction du flux de la délinquance et des délits commis sur une zone.

Monsieur Kefifa précise qu'il y a dix-neuf gendarmes au Loroux-Bottereau et une dizaine à Vallet, sachant qu'ils espèrent avoir des renforts.

Journée citoyenne 2018 : premier bilan

Madame Diponio dresse un premier bilan de la journée citoyenne qui a eu lieu le dimanche 8 avril. La météo pluvieuse n'a pas empêché la réalisation des activités prévues. Elle remercie toutes celles et ceux qui ont participé à cette journée : associations, viticulteurs, pompiers du Pallet, entreprises partenaires, élus, Heulinois. Terres en vie a pu maintenir les balades à vélo pour expliquer son travail sur les friches viticoles, cette balade sera également proposée à tout le Conseil municipal ultérieurement. Madame Diponio réfléchira à un autre format pour l'édition 2019 (peut-être une demi-journée) qui sera la dernière du mandat.

Chasse aux œufs 2018

Monsieur Gicquel indique que la chasse aux œufs qui s'est également déroulée le week-end dernier a connu un beau succès. La pluie a seulement gêné le premier groupe. Il remercie les personnes ayant apporté leur aide pour le bon déroulement de la manifestation.

Travaux extension salle de sports – Achèvement

Monsieur Gicquel précise que les travaux ont été réceptionnés le 10 avril dernier au niveau des lots principaux. Il reste l'électricité à terminer. Ces nouveaux locaux de rangement pourraient être livrés aux associations d'ici 15 jours. Il se déclare assez satisfait du travail accompli.

Travaux centre bourg

Madame Courthial indique que la SAMO a officiellement remis les clés des commerces à la Mairie fin mars. Les commerçants ont donc pu prendre possession de leurs locaux pour démarrer les travaux d'aménagement intérieur. Les locataires des logements sociaux devraient emménager dans la Résidence Rosa Parks vers le 22 mai.

Monsieur le Maire rappelle la visite des locaux organisée le lundi 23 avril à 19H00 pour les élus et les agents municipaux.

**Prochaine séance du Conseil municipal :
Jeudi 24 mai 2018 à 20H00**

La séance est levée à 22H00.